



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE PIE XII
À L'AMBASSADEUR DE L'ÉQUATEUR PRÈS LE SAINT-SIÈGE
S.E.M. CÉSAR COLOMA SILVA***

Lundi 18 juin 1951

Monsieur l'Ambassadeur,

Pour la troisième fois en un laps de temps qui n'arrive pas à sept ans, l'occasion se renouvelle pour Nous de recevoir un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Équateur qui remet entre Nos mains ses lettres de créance.

Une fois de plus, comme toutes les précédentes, cet acte solennel se voit caractérisé par les paroles élevées de celui que la confiance de l'autorité suprême de l'État, Son Exc. Monsieur le Président de la République, a désigné pour représenter auprès de Nous son noble peuple.

Votre Excellence, après une longue carrière, – pleine de travaux et d'expériences, dans sa patrie et hors de celle-ci et également au ministère même des Affaires étrangères – qui lui a offert les occasions les plus propices pour se distinguer au service, non seulement de son pays, mais aussi de toute l'humanité, voit maintenant en sa mission dans la Ville Éternelle et en sa haute fonction qu'elle commence si brillamment à exercer, un don tout spécial de la divine Providence.

Et Nous, comment pourrions-Nous manquer de souhaiter la plus cordiale bienvenue, pleine de bienveillance paternelle et de joie intime, au nouveau représentant du peuple équatorien, si près de Notre cœur, à ce nouveau représentant qui, avec de tels sentiments et de si nobles vues, franchit pour la première fois le seuil du Palais apostolique ?

La République de l'Équateur, comme cela a été fort bien dit, est elle-même tout ce qu'est ce nœud prodigieux de sommets et de volcans, de vallées et de cascades, de spectacles majestueux et sublimes dans leur beauté, que forment vos Andes. Cependant oserons-Nous ajouter que le peuple équatorien est aussi comme un prolongement spirituel de sa cordillère mère, parce que, comme elle, il sait être magnifique dans la grandeur, doux et profond dans l'intimité de ses

sentiments et plein de force et d'ardeur dans toutes les grandes entreprises.

Ce peuple fidèle qui, au cours du mois consacré au Sacré-Cœur de Jésus, en l'année mil neuf cent quarante-neuf, chanta dans sa capitale – qui est également l'aimable petite patrie de Votre Excellence – un *hosanna* au Seigneur de l'Eucharistie, dont l'écho ne s'est pas encore éteint ; ce peuple de vieille et profonde foi, dont il Nous fut donné, durant la toute récente Année Sainte, devant son épiscopat et devant ses représentants et ses pèlerins, de canoniser une héroïne de la foi, sa digne fille, honneur de toute l'Amérique espagnole et de l'Espagne mère, Marie-Anne de Jésus de Paredes ; ce peuple respectueux et dévoué à l'égard de ses autorités, mais toujours soucieux, avec une vigilance attentive, de ses droits et libertés religieuses, doit savoir que ses aspirations sont les Nôtres et que sont également Nôtres ses préoccupations et ses inquiétudes ; et qu'en ce qui les concerne, Nous pourrions difficilement éprouver une plus grande joie que de leur savoir garantie – en collaboration avec tous les gens de bien – cette liberté de mouvement dans le domaine religieux, culturel et, spécialement, de l'éducation, sans laquelle son magnifique trésor de foi catholique pourrait se voir diminué et certainement empêché de produire ses féconds et salutaires effets.

Dans toutes les nations, les citoyens les meilleurs et les plus fidèles sont ceux qui considèrent leurs relations avec leur peuple et avec leurs institutions d'État, non point comme le simple résultat, limité quant au lieu et au temps, du destin terrestre et transitoire, mais bien, comme une partie, et très importante, de leur conception morale de la vie et du monde. Plus profondément le citoyen se sent-il lié aux bases éternelles de la foi et de la loi divine, d'autant plus solides et résistants seront les liens qui l'uniront à l'État même.

Nous sommes tout à fait certain que tous ceux, entre les mains desquels se trouvent le pouvoir et la responsabilité, se persuaderont que nul État ne peut rendre de meilleur service à ce qui constitue les conditions fondamentales de son pays et de son ordre intérieur, de son progrès culturel et social et de sa féconde collaboration dans les grands et communs intérêts de la chrétienté et de l'humanité, que de garantir aux forces religieuses qui se manifestent sur son territoire, cette liberté d'action qui doit se révéler profitable également pour la société civile.

Nous ne pourrions terminer, Monsieur l'Ambassadeur, sans vous exprimer tout le plaisir avec lequel Nous avons reçu les vœux et le salut du Premier Magistrat de la République, que Votre Excellence Nous a présentés si courtoisement.

Aussi en invoquant la protection divine en faveur du territoire et du peuple de l'Équateur, de ses gouvernants et de ses gouvernés, Nous accueillons avec joie la requête expresse de Votre Excellence en donnant de tout cœur à tous Nos chers fils de votre belle patrie, qui Nous sont si unis par les liens étroits de la foi et de la charité, Notre Bénédiction apostolique.

* *L'Osservatore Romano. Édition hebdomadaire en langue française*, n° 26 p.1.

Documents Pontificaux 1951, p.252-254.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana